



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8230^e séance

Jeudi 12 avril 2018, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Meza-Cuadra	(Pérou)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire	M. Tanoh-Boutchoue
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Tachco
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Safronklov
	France	M. Michon
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Kazakhstan	M. Umarov
	Koweït	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M. Van Oosterom
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
	Suède	M ^{me} Schoulgin Nyoni

Ordre du jour

Non-prolifération des armes de destruction massive

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération des armes de destruction massive

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de l'Ambassadeur Sacha Sergio Llorentty Solíz, Représentant permanent de l'État plurinational de Bolivie, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004).

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Llorentty Solíz.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en anglais*) : Je me réjouis de cette occasion qui m'est donnée d'informer le Conseil de sécurité sur les activités menées par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) dans le cadre de sa tâche de suivi et d'application de la résolution 1540 (2004).

Nous connaissons tous l'importance que revêt la résolution 1540 (2004) en tant qu'élément clef des efforts déployés à l'échelle mondiale pour prévenir la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et leurs vecteurs et éviter qu'ils tombent entre les mains d'acteurs non étatiques, y compris des terroristes. Je souligne qu'assurer le suivi de l'application de la résolution 1540 (2004) est une tâche vraiment difficile. La résolution 1540 (2004) est un cadre de coopération qui permet d'empêcher les acteurs non étatiques d'avoir accès aux armes de destruction massive. Il ne fait aucun doute qu'il serait impossible de s'attaquer à ce problème au niveau mondial en l'absence de coopération. À cet égard, je voudrais informer le Conseil de sécurité sur les activités menées par le Comité 1540 (2004) depuis mon dernier exposé instructif présenté au Conseil (voir S/PV.7985) et donner un aperçu général des événements à venir et des perspectives pour cette année.

En 2018, le Comité a continué de faire fond sur la dynamique que l'étude d'ensemble de 2016 et la résolution 2325 (2016) du 15 décembre 2016 ont insufflée à son action. En vertu de cette résolution, le Conseil de sécurité a instruit le Comité 1540 de redoubler d'efforts pour promouvoir une mise en œuvre intégrale, par les États, de toutes les obligations découlant de la résolution

1540 (2004). À cette fin, des propositions détaillées ont été incorporées dans le programme de travail pour 2018, que nous allons présenter sous peu. Le Comité, entre autres, prévoit de tenir des discussions sur l'imposition de lois efficaces et adéquates interdisant les activités énoncées au paragraphe 2 de la résolution 1540 (2004); de prendre note du fait que la nature des risques de prolifération évolue constamment; et d'organiser une séance privée du Comité au niveau des experts pour examiner d'autres questions mises en relief dans la résolution 2325 (2016).

En outre, l'une des priorités principales du Comité demeure la présentation, par tous les États Membres, de leurs rapports nationaux sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Il me plaît d'informer le Conseil que nous avons reçu deux premiers rapports en 2017, de la Guinée équatoriale et du Zimbabwe. Plus récemment, nous avons aussi reçu un premier rapport de Timor-Leste, ce qui porte à 180 le nombre d'États ayant soumis leurs rapports nationaux. Mais, il demeure un problème : 13 États n'ont pas encore présenté leur rapport. Pour amener tous les États à présenter leur rapport rapidement, il faudrait peut-être penser à adresser des notes verbales aux États Membres pour leur rappeler l'exigence de présenter un rapport national sur la mise en œuvre et à organiser des réunions avec leurs représentants en marge de l'Assemblée générale.

Les États sont aussi encouragés à informer le Comité de la désignation de leurs points de contact pour la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). En 2017, le Belize, la Bosnie-Herzégovine, le Costa Rica et la Mauritanie l'ont fait, portant ainsi à 101 le nombre des États qui l'ont fait. Pour renforcer les capacités des points de contact et leurs réseaux de façon générale, le Comité a organisé en 2017 un stage de formation régional pour la région Asie-Pacifique. Le séminaire a été organisé par la Chine, et ce pour la deuxième fois. Deux autres stages de formation à l'intention des points de contact sont prévus en 2018 : l'un, en coopération avec l'Union africaine, pour la région Afrique à Addis-Abeba en juin, et l'autre pour la région de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en Russie, en septembre.

Les plans d'action nationaux volontaires ont été l'autre priorité du Comité, qui a continué de travailler avec l'appui des organisations régionales et sous-régionales pour aider les États Membres à élaborer et à mettre en œuvre ces plans d'action volontaires. Le Comité a reçu cinq nouveaux plans d'action nationaux en 2017,

tandis que le Kirghizistan et l'Ouzbékistan ont présenté chacun leur deuxième plan d'action national révisé. À ce jour, 31 plans d'action nationaux ont été reçus.

Le Groupe d'experts du Comité a participé à des tables rondes consacrées à l'élaboration de plans d'action nationaux en El Salvador, au Guatemala, au Guyana, en Mongolie, au Suriname, au Tadjikistan, au Turkménistan et en Ouzbékistan. On continuera à travailler durant l'année en cours avec d'autres pays sur leurs plans d'action nationaux s'ils en font la demande.

Le Comité a aussi continué de promouvoir le partage d'expérience, notamment via les examens critiques par les pairs, en vue d'évaluer et de renforcer les pratiques optimales aux fins d'une mise en œuvre effective de la résolution 1540 (2004). Les examens par les pairs auxquels se sont soumis en 2017 la Colombie et le Chili et le Bélarus, le Kirghizistan et le Tadjikistan, respectivement, sont de très bons exemples de l'efficacité de ce mécanisme. Le Comité continuera d'aider les États qui souhaitent se soumettre à des examens par les pairs, et il encouragera activement cette pratique, le cas échéant.

Afin de renforcer sa capacité d'assurer un meilleur suivi de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), le Comité a examiné et approuvé un format de tableau révisé l'année dernière. Les changements apportés ont intégré le tableau existant, en reflétant plus efficacement les obligations énoncées dans la résolution 1540 (2004). Conformément à la résolution 2325 (2016), le tableau révisé tient compte aussi des spécificités des États s'agissant de leur capacité de fabriquer et d'exporter des matières connexes. En 2018, le Groupe d'experts convertira les tableaux existants au nouveau format.

Afin de mieux aider les États à préparer des demandes d'assistance plus efficaces et plus détaillées et de leur fournir, sur demande, une assistance plus efficace répondant à leurs besoins, le Comité a revu en mars 2017 son modèle de demande d'assistance. Cela va effectivement renforcer l'action du Comité en tant que facilitateur de la mise en correspondance des demandes et des offres d'assistance. Le nouveau modèle de demande d'assistance est publié sur le site Web du Comité. Le Comité a reçu de nouvelles demandes d'assistance du Belize, du Kenya et du Tadjikistan. Les demandes ont été envoyées à des fournisseurs d'assistance potentiels, et des résumés ont été, comme à l'accoutumée, publiés sur la page d'accueil du Comité.

En 2017, le Comité a aussi cherché les moyens d'améliorer la facilitation de la fourniture de l'assistance

technique aux États et décidé d'en charger son Groupe d'experts, à l'invitation de l'État et en fonction des ressources disponibles, afin de faciliter activement l'assistance. Le Comité a ainsi cherché à remédier aux lacunes en matière d'assistance aux États et aux régions qui sont désireux de mettre en œuvre leurs obligations mais qui n'ont pas encore reçu d'offres d'assistance.

En 2017, le Comité a continué d'échanger des informations avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales pertinentes, et à les impliquer dans des activités de sensibilisation, comme, par exemple, l'organisation de stages de formation à l'intention de points de contact pour la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), et les a encouragés à mettre l'accent sur les obligations découlant de la résolution 1540 (2004) dans leurs dispositions législatives types et/ou dans les directives ou la formation qu'elles fournissent aux États, selon qu'il convient. En 2017, 53 activités d'information, auxquelles ont participé le Président, les membres et les experts du Comité, ont été organisées par et avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales.

Le Comité a aussi continué de développer son site Web en tant que moyen de mieux informer le public et en tant que source d'informations pour les États Membres, les membres du Comité, la société civile et l'industrie sur la résolution 1540 (2004). Le nouveau design du site Web, finalisé en 2016, est plus attrayant et plus convivial.

Le 24 décembre 2017, après consultations avec le Comité, le Secrétaire général a nommé six nouveaux membres du Groupe d'experts, pour remplacer certains de ses membres dont le mandat est arrivé à expiration. Trois nouveaux experts ont déjà rejoint le Groupe, leurs collègues arriveront à la fin avril. À cet égard, un processus sera très prochainement lancé pour désigner un nouveau Coordonnateur du Groupe d'experts. Les membres sortants du Conseil de sécurité, le Japon et l'Égypte, ont servi respectivement de Coordonnateurs du Groupe de travail I du Comité, sur la surveillance et la mise en œuvre au niveau national, et du Groupe de travail III, sur la coopération avec les organisations internationales, notamment le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, et le Comité contre le terrorisme créé par la résolution 1373 (2001). Je tiens à remercier les deux

délégations de leur contribution essentielle aux travaux du Comité. Au nom du Comité, je voudrais souhaiter la bienvenue à M. Enri Prieto, de la délégation péruvienne, en sa qualité de Coordonnateur du Groupe de travail I, et à M. Antonin Benjamin Bieke, de la délégation ivoirienne, en sa qualité de Coordonnateur du Groupe de travail III. Tous deux ont commencé leurs travaux le 4 avril.

Je remercie sincèrement les États qui ont versé d'importantes contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale afin d'appuyer directement la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Sans ces contributions, le Comité aurait beaucoup de mal à s'acquitter de son mandat qui est de superviser la mise en œuvre de la résolution et de faciliter le renforcement des capacités là où il est le plus nécessaire. En 2017, les fonds utilisés provenaient notamment de dons fournis au cours des années précédentes par l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, le Japon, le Kazakhstan et la République de Corée, ainsi que de nouveaux dons effectués par le Japon et l'Union européenne en 2017.

Avant de terminer, je voudrais faire quelques observations supplémentaires en ce qui concerne les activités de communication prévues par le Comité ces prochains temps.

Mon pays, la Bolivie, prévoit d'organiser en mai une conférence régionale sur l'application de la résolution 1540 (2004) à l'attention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Le Gouvernement de l'État plurinational de Bolivie, de concert avec le Comité 1540, organisera ainsi une conférence destinée aux États d'Amérique latine et des Caraïbes sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) et les résolutions qui ont été adoptées par la suite à La Paz du 9 au 10 mai. La conférence vise à appuyer activement l'application de la résolution dans notre région. Elle offrira aux États la possibilité de présenter leurs législations et leurs réglementations en faveur de l'application de la résolution. Elle donnera également l'occasion d'échanger des vues et de bonnes pratiques relatives au traitement des matières connexes, l'objectif étant de renforcer l'application de la résolution 1540 (2004) à l'échelle de la région. Le Comité envisage de tenir une autre conférence sur l'assistance régionale à une date appropriée en 2018. Le Comité continuera de faire fond sur la bonne collaboration déjà établie avec les principales organisations internationales en vue de faciliter la fourniture de l'assistance et d'appuyer les activités connexes.

En ce qui concerne la coopération avec les organisations internationales et régionales et les entités des Nations Unies, les tâches énoncées dans la résolution 2325 (2016) sont très précises. Le Groupe d'experts du Comité a déjà tenu une réunion avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme afin de planifier des visites de pays dans le courant de cette année, ainsi qu'avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme pour voir comment collaborer au mieux à l'appui des activités du Comité 1540, en particulier à la lumière de l'évolution de la science et de la technologie et du risque d'utilisation abusive par des acteurs non étatiques. En ce qui concerne les principales organisations internationales qui appuient ses travaux, nous saisirons l'occasion des visites à New York de leurs dirigeants pour organiser des rencontres avec le Comité 1540 afin de les encourager à soutenir la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004).

Dans le prolongement de l'initiative allemande, dite Processus de Wiesbaden, qui est synonyme d'un dialogue actif entre les États et l'industrie sur l'application effective des contrôles à l'exportation, deux autres manifestations régionales visant à mobiliser le secteur privé sont prévues pour 2018. La première est une réunion régionale qui se tiendra les 16 et 17 avril à New Delhi, la seconde aura lieu en septembre en République de Corée. Ces activités sont appuyées par un don de l'Allemagne au Fonds d'affectation spéciale. Si les membres du Comité souhaitent recevoir des informations supplémentaires sur les manifestations, en particulier en ce qui concerne la possibilité d'y participer, je les invite à contacter le Groupe d'experts.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer mon attachement à la pleine application de la résolution 1540 (2004). La menace de l'emploi d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques est une réalité évidente qui ne cesse d'évoluer. Avec le ferme appui des États membres de l'ONU et d'autres partenaires internationaux, le Comité 1540 continuera de s'employer à prévenir ce risque. Avec le soutien de son groupe d'experts et du Bureau des affaires de désarmement, il se tient prêt à coopérer avec les États et, à leur demande, à les aider dans leurs efforts de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), afin de contribuer à la réalisation de notre objectif commun, à savoir prévenir l'emploi d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques, avec les conséquences catastrophiques que cela supposerait.

Je tiens à remercier toutes les délégations qui ont participé non seulement à nos travaux, mais aussi à l'élaboration de notre programme de travail, qui vient d'être distribué. Sans l'appui continu de toutes les délégations, il serait impossible d'atteindre nos objectifs.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Llorentty Solíz de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie sincèrement notre collègue bolivien de son exposé sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). Nous nous félicitons de la désignation des nouveaux Coordonnateurs. D'emblée, je voudrais dire que nous sommes très heureux d'avoir été associés à la Guinée équatoriale pour ce qui est du renforcement des capacités.

La résolution 1540 (2004) est le premier sujet sur lequel j'ai travaillé lorsque je suis arrivée au Conseil de sécurité, il y a 10 ans – c'était mon premier passage ici. Je suis donc très heureuse d'avoir l'occasion d'en parler aujourd'hui et de pouvoir dire que, pour le Royaume-Uni, le Comité 1540 est une composante essentielle de l'ordre international. Nous devons lui donner les moyens de s'acquitter de son mandat et nous devons l'appuyer jusqu'au bout.

Comme beaucoup d'entre nous l'ont déjà dit cette semaine, nous risquons d'être les témoins d'une situation qui devrait être la hantise du Conseil de sécurité, celle de voir l'emploi des armes chimiques et biologiques devenir monnaie courante dans les conflits. Malheureusement, nous avons ces derniers temps été confrontés à plusieurs incidents d'utilisation d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques. Le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies a établi que Daech avait utilisé du gaz moutarde à deux reprises au moins en Syrie. Le gaz moutarde a été employé par ce même groupe en Iraq à plusieurs reprises. Une attaque terroriste à l'arme chimique a été déjouée en Australie en juillet de l'année dernière. Ces incidents montrent clairement pourquoi le Comité 1540 et son action en vue de prévenir la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques par des acteurs non étatiques sont si importantes.

Ces événements sont déjà terribles en eux-mêmes. Ces risques ont, toutefois, été exacerbés par l'utilisation d'armes de destruction massive par des acteurs étatiques

dans le cadre d'actes d'une irresponsabilité effarante. Les attaques à l'arme chimique à Douma et les tentatives d'assassinat à Salisbury sont les exemples les plus récents, mais il y a également l'assassinat de Kim Jong-nam en Malaisie et l'horreur de Khan Cheikhoun, il y a un peu plus d'un an. Je saisis cette occasion pour déclarer que, s'agissant de l'invitation qui nous a été adressée par le Conseil d'informer les membres de l'incident survenu à Salisbury, nous avons demandé la convocation d'une séance la semaine prochaine pour faire un exposé sur les conclusions de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

L'utilisation d'armes de destruction massive par les États est un phénomène inquiétant qui compromet nos efforts collectifs visant à décourager et éliminer l'utilisation de ces armes par des acteurs aussi bien étatiques que non étatiques. Nous appuyons fermement les travaux menés afin d'accroître la capacité des États et sommes encouragés par le fait qu'à l'heure actuelle, seuls 13 États n'ont pas encore présenté de rapport. Tout manquement à cet égard est, certes, troublant, mais nous nous félicitons que le nombre diminue. Comme je l'ai dit, nous sommes ravis d'être associés à la Guinée équatoriale et de pouvoir fournir notre appui.

Néanmoins, il est évident que nous sommes sur le point de connaître un cauchemar où les armes de destruction massive sont utilisées en toute impunité et où nos citoyens vivent dans une crainte réelle d'une attaque aveugle qui peut survenir à tout moment et sans avertissement. Il ne suffit pas de condamner cela, nous devons trouver un moyen de prendre des mesures sérieuses et veiller à ce qu'il y ait des conséquences sérieuses pour les auteurs de tels actes. Nous avons tous bénéficié de cet ordre international qui a assuré notre sécurité depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il nous incombe à tous de tout mettre en œuvre pour préserver ce dispositif international. Il est clair que tous les pays ne partagent pas ce point de vue, et nous l'avons évoqué à plusieurs reprises cette semaine. En ce qui concerne le Comité 1540, un membre du Conseil a tout fait, par tous les moyens, pour ralentir les progrès et diluer la teneur de toutes les propositions, qu'il s'agisse du programme de travail, des échéances, des appels à l'action ou des efforts visant à faire avancer les choses. Malheureusement, toutes ces initiatives ont été constamment affaiblies et le Groupe d'experts n'a même pas pu voyager.

Cet état de choses ne peut pas persister si nous prenons vraiment au sérieux les menaces que le Comité

a été chargé de contrer. Depuis février dernier, le Comité 1540 ne s'est réuni officiellement qu'une seule fois, et aucun progrès n'a été pratiquement réalisé en ce qui concerne les mesures convenues dans le programme de travail de 2017. Cela signifie également que les engagements pris dans la résolution 2325 (2016), une résolution relativement modeste, n'ont pas été respectés. Le nouveau programme de travail vient d'être adopté, deux mois après l'échéance prévue par la loi. Durant ces deux mois, le Comité n'avait pas d'objectifs ni d'activités claires pour guider son action. Je ne vois aucune raison légitime pour laquelle un pays souhaiterait compromettre aussi gravement les travaux du Comité 1540. J'appelle tous ceux qui sont assis autour de cette table à redoubler d'efforts pour que le Comité dispose d'un programme de travail ambitieux. Nous devons défendre les normes et les standards universels que nous avons adoptés au prix d'efforts déployés pendant des décennies en vue de mettre en place un régime de non-prolifération efficace et robuste, qu'il concerne les acteurs étatiques ou les acteurs non étatiques.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) :

Je tiens tout d'abord à remercier le Président du Comité créé par la résolution 1540 (2004), mon très estimé collègue de la Bolivie, de son exposé sur les travaux du Comité et de ses efforts en faveur de la pleine mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Par ailleurs, nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres et coordonnateurs du Groupe d'experts et leur souhaitons plein succès dans leurs nouvelles fonctions.

Je voudrais aborder trois points : premièrement, la menace que représentent les armes de destruction massive; deuxièmement, l'importance de la résolution 1540 (2004); et troisièmement, la marche à suivre.

S'agissant du premier point, concernant la menace posée par les armes de destruction massive, l'emploi et la menace de ces armes sont et demeurent une menace bien réelle pour la paix et la sécurité internationales. Lorsque de telles attaques se produisent, les victimes meurent d'une mort atroce et les survivants subissent les séquelles de ces attaques pour le reste de leur vie. Les défis et les possibilités liés aux progrès scientifiques et technologiques ont également une incidence sur la situation actuelle. Nous sommes convaincus qu'il ne faut pas négliger cet aspect dans les travaux du Comité. Je tiens également à réitérer que nous appuyons pleinement l'ambition de la présidence de porter à 100 % le nombre de rapports nationaux, comme il vient de le mentionner.

Cela m'amène à mon deuxième point, à savoir l'importance du mécanisme visant à prévenir la prolifération des armes de destruction massive au profit des acteurs non étatiques. La résolution 1540 (2004) joue un rôle essentiel pour contrer cette menace. En mettant l'accent sur l'emploi d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques, la résolution comble une lacune évidente dans le régime international de non-prolifération. La résolution 1540 (2004) complète également les autres travaux importants menés dans le domaine de la sécurité nucléaire, notamment par l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que l'impulsion imprimée dans ce domaine par le cycle du Sommet sur la sécurité nucléaire. Par conséquent, la mise en œuvre intégrale de la résolution 1540 (2004) doit être une priorité pour nous tous. Nous soulignons l'importance du renforcement des capacités des États qui ont besoin d'assistance en matière de contrôle des exportations, une question qui a été également évoquée par le Président. Cette question n'est pas seulement pertinente pour le Comité 1540, mais aussi pour nombre d'organes subsidiaires.

S'agissant du troisième point, à savoir la nécessité de prendre d'urgence des mesures concrètes pour renforcer la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), nous nous félicitons qu'un accord a été finalement conclu ce matin sur un programme de travail, compte tenu de l'importance de cette mise en œuvre. Je tiens à féliciter mon collègue de la Bolivie pour ce résultat. Cependant, ce n'est pas le moment de nous reposer sur nos lauriers. Il nous faut à présent des mesures concrètes. Le Comité doit poursuivre son travail avec efficacité et efficience, conformément aux mesures énoncées dans la résolution 2325 (2016), notamment aux paragraphes 8 et 9. Pour nous, la sensibilisation de l'ensemble des Membres reste une priorité importante. Tout particulièrement, nous nous félicitons de la conférence consacrée aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui vient d'être mentionnée par le Président, puisque trois des pays autonomes de notre Royaume sont situés dans cette région : Aruba, Curaçao et Sint Maarten.

Pour terminer, je voudrais réitérer notre appui au travail important réalisé par le Comité 1540. Il faut tirer parti de l'élan imprimé par l'examen global de 2016. Ce n'est qu'en améliorant notre action concertée pour appliquer la résolution, tant au sein du Conseil qu'en ce qui concerne tous les Membres, que nous pourrons faire en sorte que les armes de destruction massive ne tombent entre les mains de terroristes.

M. Michon (France) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, pour la tenue de cette réunion. Je tiens aussi à remercier l'Ambassadeur Llorentty Soliz et son équipe pour sa présentation et pour le travail accompli à la tête du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). L'adoption aujourd'hui de son programme de travail, qui était en discussion depuis longtemps, et dont le contenu devait être à la hauteur de nos attentes, est un développement important et positif. Il va permettre de décliner et de préciser les activités à venir, en capitalisant sur les réalisations des années passées.

Par l'adoption de la résolution 1540 en 2004 et de toutes les résolutions qui ont suivi, le Conseil de sécurité avait fait de la menace de la prolifération et de l'usage des armes de destruction massive, en particulier par les acteurs non étatiques, une de ses priorités et avait assuré ainsi son rôle de garant du régime de non-prolifération. Or, ce régime est aujourd'hui clairement menacé; il est mis à l'épreuve tous azimuts : par le risque persistant d'une Corée du Nord nucléaire, par la poursuite d'activités balistiques déstabilisatrices au Moyen-Orient et par la réémergence des armes chimiques, en Syrie avec son emploi par le régime d'Assad et par Daech, à Salisbury et ailleurs. Enfin, la prolifération n'est plus le monopole d'un seul type d'acteur; le risque de voir des acteurs non étatiques mettre la main sur des matériels sensibles est une dangereuse réalité.

Dans ce contexte, pour contenir et endiguer la prolifération, nous devons, plus que jamais, accroître notre mobilisation. C'est pourquoi la raison d'être du Comité 1540 et les résolutions qui s'y rattachent sont plus que jamais d'actualité. Le Comité 1540 est l'architecte de l'action de tous les États qui contribuent à bâtir l'effort commun de lutte contre la prolifération de manière concrète. Je veux d'ailleurs ici rendre hommage au Groupe d'experts, dont le travail d'analyse et de sensibilisation est indispensable à l'action du Comité 1540. La revue qu'ils ont effectuée en 2016 l'a confirmé, les progrès dans la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) et celles qui ont suivi sont tangibles au plan national et au plan régional. Mais en dépit des avancées indéniables des dernières années, beaucoup reste encore à faire.

Chacun d'entre nous doit naturellement s'efforcer de calibrer ses efforts de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Nous devons tous prévenir et réprimer le financement de la prolifération. Nous devons sécuriser au maximum les biens et matériels sensibles sur nos

territoires et renforcer les contrôles aux exportations, en particulier face aux risques d'instrumentalisation des technologies émergentes, sur lesquels nous devons nous pencher. Pour sa part, la France a modernisé son dispositif juridique national de lutte contre la prolifération, qui criminalise désormais les activités proliférantes et en réprime le financement. Mon pays est aussi particulièrement impliqué dans la prévention des risques d'acquisition par des terroristes de matières nucléaires et radioactives sensibles, et notamment les sources radioactives dont nous appelons à renforcer la sécurité. Nous soutenons les actions de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire et du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes du Groupe des Sept, dont nous assumerons la présidence en 2019.

Qu'il me soit permis de mettre un accent particulier sur la logique de coopération, d'assistance et d'interaction qui doit présider à tous nos efforts. Parce que nous sommes plus efficaces ensemble, nous ne devons pas déployer nos efforts de lutte contre la prolifération de manière isolée. Sur le sujet de la coopération et de l'assistance, je souhaite ici assurer les membres du Conseil de l'engagement de ma délégation, qui assure les fonctions de coordination du groupe de travail sur l'assistance, afin d'améliorer l'efficacité du mécanisme d'assistance selon les pistes qui ont été évoquées.

La France attache une importance particulière au renforcement de la dimension régionale de la logique d'assistance et à une mise en cohérence accrue des besoins et de l'offre proposée. L'organisation d'événements régionaux, comme celui organisé par l'Union africaine en 2016, constitue une formule réussie, et nous devons nous en inspirer pour capitaliser sur cette expérience. Nous nous félicitons aussi des actions entreprises par les autres acteurs qui ont été cités. Je vais mentionner le rôle spécifique de l'Union européenne, qui, par le dynamisme et la constance de son action de sensibilisation, contribue à alimenter cette logique de coopération.

Enfin, pour être efficaces, nous devons aussi prendre la mesure des défis qui se posent à nous en renforçant les synergies avec les enceintes confrontées aux mêmes enjeux, à l'extérieur de l'ONU, comme l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, l'Organisation mondiale des douanes, ou les régimes de contrôle des exportations, et en son sein, avec les différentes institutions qui la composent. Je pense notamment aux

comités traitant du terrorisme. Ces interactions doivent être cultivées.

Qu'il me soit permis de rappeler une évidence : à l'heure où les défis pour notre sécurité ne cessent de se multiplier, il ne peut y avoir d'alternative au régime de non-prolifération. C'est une ligne constante dont la France n'a jamais dévié, et que nous continuerons de défendre en soutenant et en contribuant pleinement aux activités du Comité 1540.

M^{me} Tachco (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Llorenty Solíz de son exposé sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), une résolution qui a fait date à l'époque et qui est devenue un des piliers de l'architecture internationale de non-prolifération.

Étant donné l'évolution des menaces actuelles posées par la prolifération des armes de destruction massive, la présente séance nous rappelle l'importance capitale de mettre pleinement en œuvre la résolution 1540 (2004) dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales. L'utilisation choquante d'armes chimiques en Iraq, en Malaisie et au Royaume-Uni, ainsi que l'emploi monstrueux et systématique d'armes chimiques en Syrie montrent que la menace posée par les armes de destruction massive n'est que trop réelle de nos jours.

En outre, la prolifération continue d'armes de destruction massive par des acteurs irresponsables augmente les risques que ces armes odieuses, ou les capacités et connaissances nécessaires à leur mise au point, ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques qui commettent des attaques terroristes. Étant donné ces menaces persistantes, les États-Unis continueront de donner la priorité aux efforts visant à renforcer leurs mesures de lutte contre la prolifération, conformément à leur stratégie de sécurité nationale et à la révision de la doctrine nucléaire. Nos efforts ont pour but de garantir notre sécurité ainsi que la sécurité de la communauté internationale afin de prévenir la prolifération des armes de destruction massive par les acteurs non étatiques.

Pour atteindre cet objectif, la mise en œuvre intégrale et universelle de la résolution 1540 (2004) est fondamentale. Les États-Unis continueront d'appuyer fermement la vaste gamme d'organisations internationales qui contribuent à la non-prolifération et de fournir une aide bilatérale importante aux États qui veulent s'acquitter de leurs obligations découlant de la résolution. Les États-Unis ont déjà fourni plus de 4,5 millions de

dollars de subventions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale, fonds qui contribue à encourager les États à combler les lacunes dans la mise en œuvre de leurs obligations au titre de la résolution 1540 (2004). Par ailleurs, nous continuons d'investir des centaines de millions de dollars dans nos pays partenaires dans le cadre de programmes de réduction concertée des menaces et d'autres programmes d'aide à la non-prolifération et au contrôle des exportations dans le monde afin d'atténuer la menace posée par les armes de destruction massive. Nous nous félicitons que le Président du Comité 1540 projette d'organiser une conférence régionale en Amérique latine le mois prochain. Une meilleure mise en œuvre et l'échange des pratiques optimales sont très importants pour améliorer le respect des obligations nationales en Amérique latine. Pour prouver notre engagement aux côtés de la région, nous avons contribué au financement du projet de coordinateur régional du Comité interaméricain contre le terrorisme de l'Organisation des États américains (OEA), qui aide désormais les membres de l'OEA à mettre en place des plans d'action nationaux de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) et qui va promouvoir l'application de la résolution.

En ce qui concerne les nombreuses tâches qui attendent le Comité, il est clair que celui-ci doit doubler d'efforts pour appliquer son programme de travail afin de renforcer la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) dans le monde. Bien que nous déplorions qu'il ait fallu presque trois mois pour adopter le programme de travail, nous sommes satisfaits de pouvoir enfin continuer de nouveau à aller de l'avant. Il est temps que le Comité s'attaque à des défis réels et en pleine évolution. Les États-Unis pensent que le Comité doit donner la priorité à quatre domaines en particulier au cours des prochaines semaines.

Premièrement, le Comité doit se réunir plus régulièrement et mettre au point une stratégie claire pour mener à bien les nombreuses tâches de son programme de travail. L'année passée, après avoir organisé une réunion officielle du Comité, le Président avait promis de convoquer davantage de réunions et de remettre le Comité au travail. Nous attendons avec intérêt qu'il donne suite à cette promesse.

Deuxièmement, puisque le Comité a sélectionné de nouveaux experts, il doit maintenant lancer un processus formel pour la nomination d'un coordinateur. Cela aidera également le Comité à continuer d'aller de

l'avant. Nous avons hâte de travailler avec les nouveaux experts, qui sont essentiels pour aider le Comité à s'acquitter de son important mandat.

Troisièmement, le Comité doit également chercher à mettre au point de meilleures méthodes pour appliquer une législation appropriée et efficace afin de mettre en œuvre la résolution 1540 (2004), notamment en élaborant des listes de contrôle nationales.

Enfin, en 2016, le Conseil a adopté la résolution 2325 (2016) et indiqué qu'il allait en priorité se pencher sur le problème du contrôle de l'accès aux transferts de technologie et sur l'évolution des risques de prolifération en raison des avancées rapides de la science, de la technologie et du commerce international. Nous espérons que le Comité pourra tirer profit d'une large gamme de ressources de la société civile et de l'industrie afin d'envisager les moyens de combattre ces menaces.

Pour terminer, les États-Unis rappellent que la résolution 1540 (2004), une résolution adoptée en vertu du Chapitre VII, est contraignante pour les États Membres. La mise en œuvre de ses dispositions n'est facultative pour aucun État Membre. Et dans le contexte actuel, en particulier, nous considérons que l'existence d'un programme d'armes chimiques non vérifié et non déclaré représente le plus grand risque de voir des armes chimiques tomber entre les mains de terroristes. Pour leur part, les États-Unis continueront d'appuyer pleinement les travaux du Comité 1540 en vue de mettre fin à la prolifération des armes de destruction massive.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : La délégation de la République de Guinée équatoriale se félicite vivement de la tenue de la séance aujourd'hui, et à cet égard salue le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), M. Sacha Sergio Llorentty Solíz, Représentant permanent de l'État plurinational de Bolivie, pour son leadership, son dévouement et son travail à la tête de cet important comité. Nous félicitons également l'ensemble du Comité et le Groupe d'experts sortant du travail qu'ils ont effectué, et renouvelons à la nouvelle équipe la disposition de la République de Guinée équatoriale à travailler avec le Comité et à participer activement à ses travaux.

Nous avons pris bonne note du rapport du Président du Comité 1540 sur les activités réalisées au cours de l'année 2017. Nous nous félicitons des progrès accomplis par le Comité en ce qui concerne la présentation des rapports nationaux de mise en œuvre par de

nouveaux États, dont la République de Guinée équatoriale, qui, en 2017, a présenté son premier rapport au Comité, ce qui constitue une avancée significative vers la réalisation de cet objectif. Au passage, nous signalons que la République de Guinée équatoriale continue d'œuvrer à la bonne mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) dans son intégralité.

J'encourage le Président du Comité à continuer de diffuser les mesures de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Il ne reste que 13 États qui n'ont pas présenté de rapport, ce qui veut dire que nous sommes très proches de l'universalité en ce qui les rapports nationaux de mise en œuvre. À cet égard, nous soulignons qu'il importe d'unir nos efforts à ceux du Comité 1540 à cette fin. Par conséquent, nous considérons qu'il est urgent de poursuivre la discussion.

La République de Guinée équatoriale est gravement préoccupée par la menace croissante du terrorisme et par le risque de voir des acteurs non étatiques se procurer des armes nucléaires, chimiques ou biologiques, en mettre au point, se livrer à leur trafic ou en faire usage, ce qui aurait des conséquences imprévisibles et dévastatrices pour l'humanité. La menace pour la sécurité mondiale est réelle et très grave. Les pays développés, qui disposent de formidables infrastructures et de forces de sécurité capables d'endiguer la menace que des terroristes ou des acteurs non étatiques utilisent des armes de destruction massive doivent comprendre que, s'ils n'aident pas les États en développement à mettre en place le même type d'infrastructure de traçage, de surveillance et de sécurité, en particulier aux frontières, les terroristes et d'autres acteurs non étatiques profiteront de cette faiblesse pour acquérir les matières premières qui permettent la fabrication et la prolifération des armes de destruction massive. Il est donc impératif que tous les États mettent tout en œuvre pour non seulement donner la priorité à l'adoption de mesures d'application de la résolution 1540 (2004) au niveau national, mais aussi faire en sorte que les États tels que la République de Guinée équatoriale disposent de moyens supplémentaires afin d'appliquer effectivement et efficacement les mesures prévues dans ladite résolution.

La République de Guinée équatoriale reconnaît les progrès importants réalisés par la communauté internationale en vue de l'élimination des armes chimiques. À cet égard, nous tenons à souligner la nécessité de détruire toutes les catégories d'armes de destruction massive afin que l'humanité puisse vivre à l'abri de la menace que représentent ces armes.

Mardi dernier, le 10 avril, le Conseil de sécurité des Nations Unies a révélé au grand jour son incapacité d'être d'une quelconque utilité dans le conflit dont est victime le peuple syrien, puisqu'il n'a pas réussi à faire en sorte que les enfants syriens puissent jouer sans crainte de la prochaine bombe; que les femmes syriennes puissent aller se promener; que les personnes âgées et les malades puissent trouver des médicaments ou aller à l'hôpital (voir S/PV.8228). Est-il si difficile pour le Conseil, qui est chargé de maintenir la paix et la sécurité dans le monde, de trouver une solution pour toutes ces personnes qui attendent tant de cet organe de décision des Nations Unies? Est-il si difficile pour nous de nous accorder sur un mécanisme d'enquête indépendant chargé d'identifier les responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie? Voilà sept ans que le peuple syrien subit la guerre; pour rappel la Seconde Guerre mondiale a duré cinq ans.

La République de Guinée équatoriale prie toutes les parties impliquées dans ce conflit et tous ceux qui ont, à des degrés divers, une influence sur ce dernier à voir ces enfants syriens qui souffrent tant comme leurs propres enfants ou petits-enfants, à voir ces femmes syriennes comme leurs épouses ou leurs sœurs et à voir ces hommes et ces femmes âgés comme leurs pères et mères.

Nous devons de toute urgence travailler à un nouveau projet de résolution consensuel pour la création d'un nouveau mécanisme d'enquête et d'établissement des responsabilités concernant l'emploi d'armes chimiques.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Sacha Llorentty Solíz de son exposé. Je tiens également à lui exprimer tout l'appui de ma délégation dans la poursuite de ses efforts à la tête du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004).

La Pologne attache une grande importance à ses engagements en matière de non-prolifération des armes de destruction massive. Nous appuyons avec conviction l'application d'instruments juridiquement contraignants tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques.

La résolution 1540 (2004) constitue un outil complémentaire important dans ce domaine, puisqu'elle traite des menaces que représentent les acteurs non étatiques en relation avec les armes de destruction massive, menaces qui sont de plus en plus nombreuses. La résolution 2325 (2016) demande aux États de prendre

en compte l'évolution des risques de prolifération et les avancées rapides de la science et de la technologie, à l'heure de mettre en œuvre de la résolution 1540 (2004). La technologie dans le domaine des articles à double usage continuent d'évoluer plus rapidement que les réglementations nationales et internationales. Les acteurs non étatiques sont de plus en plus créatifs s'agissant de militariser les nouvelles technologies. L'emploi d'armes de destruction massive par des terroristes est bel et bien une réalité épouvantable.

Je rappelle également que le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies a déterminé que Daech, entre autres, a employé des armes chimiques. Toutes ces évolutions montrent non seulement que la résolution 1540 (2004) est toujours d'actualité, mais aussi qu'il est probablement plus important que jamais de la mettre en œuvre dans son intégralité.

Nous pensons en outre qu'il est possible de créer des synergies entre le Comité 1540 (2004) et d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes, ainsi qu'avec des groupements fonctionnels tels que le Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, l'Initiative relative aux centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires de l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Initiative de sécurité contre la prolifération. Tous ces acteurs disposent d'outils pour aider les pays à mieux mettre en œuvre leurs engagements en matière de non-prolifération.

Nous nous félicitons que le programme de travail du Comité, adopté plus tôt aujourd'hui, reconnaisse la nécessité d'un débat structuré et plus régulier sur la base de réunions mensuelles des experts du Comité. Nous espérons que ces réunions régulières contribueront à la revitalisation des travaux du Comité, ainsi qu'à la poursuite de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Nous espérons également que le processus de sélection du nouveau coordonnateur du Groupe d'experts sera bientôt mené à bien, conformément à la pratique établie.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur Sacha Llorentty Solíz, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), pour son exposé très instructif.

Face à l'essor rapide de la menace que représentent les armes de destruction massive, la mise en œuvre des

résolutions 1540 (2004) et 2325 (2016) est absolument déterminante. Les travaux du Comité 1540 (2004) sont plus pertinents que jamais, notamment à la lumière des menaces auxquelles nous sommes confrontés à l'heure actuelle. Le Kazakhstan, qui par principe est contre les menaces liées aux armes de destruction massive, a toujours appuyé et continuera d'appuyer les activités du Comité 1540.

Premièrement, le Kazakhstan va continuer de verser des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale afin d'aider le Comité à faire en sorte que les États s'acquittent des obligations qui leur incombent en vertu de la résolution 1540 (2004).

Deuxièmement, nous félicitons le Comité de la nouvelle composition du Groupe d'experts. Nous souhaitons aux représentants du Pérou et de la Côte d'Ivoire plein succès dans leurs nouvelles fonctions de coordinateur des groupes de travail I et III.

Nous devons toujours garder à l'esprit que le risque que des armes de destruction massive tombent entre les mains d'acteurs non étatiques, conjugué à l'essor rapide des nouvelles technologies, peut en permanence évoluer et s'accroître. Le Comité est dynamique et fait beaucoup pour répondre rapidement à de telles menaces. Dans le rapport, on peut voir que, conformément aux demandes formulées lors de notre précédente séance sur le Comité, un gros travail a été fait en ce qui concerne les activités de sensibilisation, ce qui s'est traduit par une augmentation du nombre de pays ayant présenté des rapports nationaux et par un meilleur suivi et une plus grande assistance technique fournie aux États pour renforcer leur capacité de faire face aux menaces contemporaines liées à la prolifération des armes de destruction massive.

Troisièmement, nous ne devons pas perdre de vue la question de la sécurité nucléaire. Le Président de mon pays, Nursultan Nazarbayev, a souligné, durant la cérémonie d'inauguration de la Banque d'uranium faiblement enrichi de l'Agence internationale de l'énergie atomique au Kazakhstan en août dernier, l'importance de relancer l'initiative des Sommets sur la sécurité nucléaire, organisés par les États-Unis de 2010 à 2016. Nous sommes pour une reprise de ces réunions régulières de haut niveau afin de débattre des questions d'actualité liées à la non-prolifération des armes de destruction massive.

Étant donné le caractère évolutif des risques de prolifération des armes de destruction massive, notamment le risque que des acteurs non étatiques profitent des avancées rapides de la science et de la technologie, nous renouvelons notre proposition de créer un registre des Nations Unies sur les progrès scientifiques permettant la fabrication et le perfectionnement d'armes de destruction massive, qui serait chargé de recenser ces découvertes dangereuses.

Comme le Conseil le sait, le Kazakhstan, avec l'appui du système des Nations Unies, a rédigé et promeut un code de conduite en faveur de l'avènement d'un monde sans terrorisme. Sa mise en œuvre contribuera non seulement aux objectifs et aux travaux du Comité contre le terrorisme, mais également aux activités du Comité 1540, soulignant ainsi l'importance et la nécessité de protéger les installations critiques de la menace du terrorisme. Nous tenons à exprimer notre appui au programme de travail du Comité 1540 pour une nouvelle période et formons l'espoir qu'il sera effectivement mis en œuvre. Le Comité doit aider à veiller à ce que les politiques et les pratiques nationales des États Membres soient alignées sur l'objectif de l'élimination complète des armes de destruction massive (ADM).

Je voudrais enfin réaffirmer le ferme engagement du Kazakhstan en faveur de la consolidation des efforts déployés par la communauté internationale pour débarrasser le monde des ADM, un objectif qui doit être réalisé au travers du renforcement et de l'expansion constants du régime de non-prolifération, principalement dans le cadre de la résolution 1540 (2004).

Je tiens, au nom de ma délégation, à remercier le Comité pour son excellent travail et pour la solidité de son plan d'action, et à prendre note en particulier de la direction avisée de son Président, notre collègue Sacha Llorenty Solíz. Notre délégation tient encore une fois à assurer le Comité de notre appui sans réserve à ses travaux et de notre volonté de prendre une part active à ses efforts.

M. Tanoh-Boutchou (Côte d'Ivoire) : La délégation ivoirienne remercie l'Ambassadeur Sacha Sergio Llorenty Solíz, Représentant permanent de la République de Bolivie et Président du Comité 1540 pour la présentation du rapport d'activités du Comité chargé du suivi de la mise en œuvre des résolutions sur les armes de destruction massive.

Le sujet qui nous occupe aujourd'hui est plus qu'important et préoccupant, eu égard aux récentes allégations d'utilisation d'armes chimiques en Syrie.

Par l'adoption à l'unanimité, le 28 avril 2004, de la résolution 1540 (2004), notre Conseil s'est attaqué au défi de la prolifération des armes de destruction massive, faisant ainsi de cette résolution un élément important de l'architecture de sécurité mondiale. Mais, 14 ans après l'adoption de la résolution, notre monde continue de vivre sous la menace persistante des armes de destruction massive qui constituent un véritable défi au régime de non-prolifération.

Cette réelle menace, en constante évolution, interpelle l'ensemble de la communauté internationale. Certes, nous pouvons nous féliciter des progrès significatifs accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) et des résolutions subséquentes, mais nous devons admettre qu'il reste encore beaucoup à faire, en raison de la menace que constitue l'acquisition des armes de destruction massive par des acteurs non étatiques, notamment les organisations terroristes.

La Côte d'Ivoire reste fortement préoccupée par le risque de voir ces acteurs non étatiques mettre au point, acquérir, fabriquer, posséder, transporter, transférer et utiliser des armes nucléaires, chimiques et biologiques, ou leurs vecteurs. C'est pourquoi elle appuie fortement l'option de prévenir la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs, ainsi que de mettre en place des dispositifs de contrôle appropriés afin d'en empêcher le trafic. La délégation ivoirienne réaffirme l'intérêt d'une coopération internationale et la coordination des moyens dans la mise en œuvre effective de la résolution 1540 (2004), en vue de mettre fin à cette menace réelle à la paix et la sécurité internationales. En outre, il est important de veiller à l'application effective et au strict respect des normes juridiques internationales relatives à la non-prolifération des armes de destruction massive. À cet égard, le renforcement de la collaboration en matière de contrôle aux frontières, de surveillance des flux financiers et des réseaux d'Internet et d'assistance judiciaire est plus que jamais nécessaire.

La délégation ivoirienne voudrait aussi appeler l'attention du Conseil et de la communauté internationale sur la sécurité de nombreux stocks de matières fissiles qui échappent à toute réglementation internationale et qui pourraient être utilisées pour confectionner des armes de destruction massive. Le potentiel de stocks

disponibles augmente le risque de rendre ces substances plus accessibles à des groupes terroristes.

Sur ce point, la Côte d'Ivoire appelle les États Membres à s'acquitter, avec l'appui de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, de leurs obligations internationales découlant de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

Dans ce contexte, le renforcement des capacités nationales, l'assistance et la sensibilisation constituent des volets non négligeables dans la mise en œuvre des différents instruments juridiques internationaux. Ma délégation est d'avis que la mise en œuvre des différentes résolutions est un objectif à long terme, qui exige de toutes les parties prenantes, notamment les États Membres, les organisations internationales et régionales, le secteur privé et la société civile, une vigilance et une coopération actives. Les États doivent, particulièrement, travailler en synergie pour mettre au point des bonnes pratiques destinées à empêcher le détournement d'agents chimiques.

Dans la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la non-prolifération, le Comité 1540 tient une place essentielle qu'il convient de relever. Ma délégation voudrait se féliciter du travail accompli, à cet égard, qui a permis à plusieurs États Membres de soumettre leurs premiers rapports.

La Côte d'Ivoire salue l'amélioration de la coopération entre le Comité 1540 et les entités onusiennes et non onusiennes, en vue de relever les défis de la non-prolifération.

Elle exhorte le Comité, dans cette même veine et en vertu de ses attributions, à renforcer le dialogue avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes, afin de partager les expériences et les leçons apprises, et d'identifier des synergies pouvant être exploitées sur des questions d'intérêt pour la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), au bénéfice de leurs États membres respectifs.

La délégation ivoirienne salue également le second examen approfondi de la mise en œuvre de la résolution 1540 qui a été mené en 2016, assorti d'importantes recommandations. Elle espère que le prochain examen, prévu en 2021, permettra des avancées significatives dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive. À cet égard, la Côte d'Ivoire se félicite de l'adoption du programme de travail par les

Membres du Comité, au titre de l'année 2018, qui était une priorité.

Pour sa part, la Côte d'Ivoire, en sa qualité de Vice-Présidente du Comité 1540, et qui reste fermement attachée au renforcement des régimes multilatéraux de désarmement et de non-prolifération, est disposée à contribuer de façon constructive à l'atteinte des objectifs de ce Comité auquel elle renouvelle son soutien.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie l'Ambassadeur Llorentty Solíz de l'exposé qu'il a présenté en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004).

L'année dernière, le Comité 1540 a procédé à un examen complet à la fois de la façon dont les États ont mis en œuvre la résolution ces cinq dernières années et de tous les aspects de son propre travail. La résolution 2325 (2016), qui a été adoptée à l'unanimité, a établi une base solide pour les activités futures du Comité. Dernièrement, le Comité 1540 a beaucoup fait pour encourager les États Membres à présenter un rapport sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), menant des activités d'informations, organisant des formations régionales et renforçant l'assistance technique, avec des résultats positifs. La Chine félicite le Président du Comité et son équipe de leurs efforts.

Première résolution du Conseil consacrée à la question de la non-prolifération, la résolution 1540 (2004) est un élément important du régime international de non-prolifération. Au fil des ans, la résolution et le travail effectué par le Comité ont joué un rôle important dans le renforcement du régime international de non-prolifération et des capacités de tous les États de prévenir la prolifération. La situation en matière de non-prolifération internationale continue d'être difficile et exige que nous continuions de resserrer notre coopération et de créer des synergies.

Premièrement, nous devons bâtir un consensus politique et parvenir à une sécurité partagée. Tous les pays doivent souscrire à la notion moderne de sécurité, selon laquelle nous devons œuvrer à l'instauration d'une sécurité commune, globale, collaborative et durable, construire une architecture de sécurité qui soit équitable et juste pour tous et par tous, créer un environnement international pacifique et stable, et éliminer dès que possible les conditions qui alimentent le terrorisme et les activités de prolifération.

Deuxièmement, nous devons renforcer la responsabilité des États et promouvoir une coopération pragmatique. La responsabilité première de la non-prolifération incombe aux gouvernements. Les pays doivent être respectés et aidés à élaborer des politiques de lutte contre la prolifération en tenant compte de leurs contextes et de leurs réalités nationales et en améliorant leur législation anti-prolifération. Toutes les parties doivent intensifier leur coopération pragmatique en matière de non-prolifération, fondée sur l'égalité et le respect mutuel, et s'attacher à répondre aux besoins des pays en développement en leur fournissant une assistance dans ce domaine.

Troisièmement, nous devons maintenir des approches justes et équilibrées et nous chercher à trouver des solutions par des moyens politiques et diplomatiques. Toutes les parties doivent œuvrer constamment pour trouver des solutions politiques et diplomatiques aux questions pressantes liées à la non-prolifération. L'unilatéralisme, le « deux poids, deux mesures » et les pratiques discriminatoires doivent être rejetés afin de préserver l'autorité et l'efficacité du régime international de non-prolifération.

Quatrièmement, nous devons respecter à la lettre le mandat de la résolution et permettre au Comité de mener ses activités de façon ordonnée. Le principe du consensus doit continuer de prévaloir, et les groupes de travail du Comité doivent pouvoir travailler de façon équilibrée, afin d'accroître la capacité de tous les pays à mettre en œuvre les résolutions et à jeter une base solide pour promouvoir leur mise en œuvre intégrale.

La Chine est fermement opposée à la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Nous avons toujours, et avec diligence, souscrit à nos obligations en matière de non-prolifération et pris une part active à la coopération en matière de non-prolifération aux niveaux régional et international. Nous sommes résolus à préconiser une solution politique aux questions liées à la non-prolifération et nous appuyons le rôle que jouent à juste titre les Nations Unies dans ce domaine. Comme toujours, nous sommes prêts à œuvrer avec toutes les parties pour aider à promouvoir les activités du Comité 1540, renforcer la gouvernance mondiale en matière de non-prolifération et maintenir la paix et la sécurité internationales.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Llorentty Solíz, Représentant permanent de la Bolivie, de l'exposé qu'il a présenté sur les activités du Comité en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par

la résolution 1540 (2004). Nous félicitons l'Ambassadeur de la Bolivie et sa délégation de leur présidence de cet organe subsidiaire du Conseil de sécurité et les remercions de la souplesse dont ils font preuve et de leur capacité à intégrer différents points de vue dans leurs documents de synthèse. Nous remercions aussi toute l'équipe du Groupe d'experts du Comité pour son professionnalisme.

La lutte contre la prolifération des armes de destruction massive est l'une des priorités militaire et politique de la Fédération de Russie. Elle requiert un effort concerté et coordonné de tous les États, sans exception. Nous nous employons à trouver un terrain d'entente avec nos partenaires afin de promouvoir la réalisation dès que possible de l'objectif de non-prolifération, d'autant que les problèmes rencontrés dans ce domaine continuent de s'aggraver. La résolution 1540 (2004), initiée par la Russie et les États-Unis, occupe à juste titre une place spéciale dans l'architecture mondiale de non-prolifération. Elle a été conçue pour établir un rempart juridique robuste pour éviter que les armes de destruction massive tombent entre les mains d'acteurs non-étatiques, y compris des terroristes.

La valeur de la résolution 1540 (2004) réside aussi dans le fait qu'elle constitue un outil de coopération plutôt que de coercition ou d'imposition de services. L'adoption plus récente de la résolution 2325 (2016) à l'issue du processus d'examen de la résolution 1540 (2004), renforce le mandat de cette dernière ainsi que son potentiel de non-prolifération, facilite les échanges de pratiques optimales pour sa mise en œuvre et accroît l'efficacité de l'assistance fournie aux pays qui en ont besoin, tout en tenant compte de leurs spécificités et de leurs besoins. Nous croyons que c'est aux États qu'incombe la responsabilité de mettre en œuvre la résolution 1540 (2004). Les organisations internationales et régionales, l'industrie, le monde des affaires, le monde universitaire et les milieux scientifiques, ainsi que d'autres secteurs de la société civile, jouent certes un rôle d'appui important, mais secondaire, en aidant les États à mettre en œuvre certaines des dispositions de cette importante résolution du Conseil de sécurité.

Le cadre institutionnel de la résolution correspond au mandat qui lui confié. Notre approche en matière d'évaluation des opérations de cet organe subsidiaire du Conseil de sécurité et de son Groupe d'experts doit, à notre sens, être réaliste. Créer des structures bureaucratiques supplémentaires pour s'attaquer aux questions relevant du Comité 1540, réduire la durée des contrats

des experts et encore plaider artificiellement en faveur de propositions radicales et irréfléchies peut créer des obstacles supplémentaires au lieu d'accroître l'efficacité de l'action du Comité. C'est pourquoi nous devrions être guidés par le principe consistant à coopérer et non pas à nuire. À la lumière des activités que continuent de mener en Syrie l'État islamique et d'autres groupes terroristes qui ont appris à maîtriser les technologies de production d'armes chimiques et qui en font activement usage, l'importance d'un effort collectif pour éliminer le phénomène atroce du terrorisme chimique ne fait que s'accroître. C'est pourquoi il importe d'agir vite, en gardant à l'esprit que la situation en Syrie évolue et que les terroristes, notamment ceux qui ont acquis une expérience pratique dans le domaine des armes chimiques, s'efforceront de trouver refuge dans des pays tiers.

Quant à nous, nous avons à cœur de renforcer le régime de non-prolifération des armes de destruction massive, notamment via la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Nous sommes disposés à travailler de façon constructive avec le Président du Comité et avec nos partenaires.

S'agissant de la mention faite aujourd'hui de l'incident de Salisbury, je vais être bref. Nous attendons de recevoir des informations des responsables chargés de l'enquête et des réponses aux questions que nous avons posées. Je ne crois pas me tromper en disant que nous sommes lassés par les déclarations infondées. La même chose vaut pour la Ghouta orientale où, nous l'espérons, la vie va reprendre son cours et la paix retrouver ses droits. Les experts de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques sont en train d'enquêter sur les allégations qui ont été faites, et nous espérons qu'on leur permettra de le faire.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadeur Llorentty Solíz de son exposé et le féliciter, lui et la Bolivie, des efforts qu'ils déploient à la tête du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). Ils méritent nos éloges.

L'Éthiopie salue les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) et des résolutions ultérieures qui visent à prévenir la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs au profit des acteurs non étatiques. Nous notons en particulier, comme le Président du Comité l'a indiqué, que le nombre d'États qui ont présenté leurs rapports nationaux atteint 180, ce qui, à notre avis, atteste très clairement de l'engagement politique des États Membres

de l'ONU à s'attaquer à la menace que représente la prolifération des armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des matières connexes.

Nous relevons toutefois avec préoccupation que 11 des 13 États Membres qui n'ont pas encore présenté le moindre rapport national se trouvent en Afrique. Après une récente réunion d'information informelle du Groupe d'experts du Comité, nous notons également avec une vive inquiétude que l'Afrique demeure à la traîne par rapport à d'autres régions au plan de l'application globale de la résolution, mais aussi en lien avec la mise en place de contrôles internes pour prévenir la prolifération des armes de destruction massive. Cela concerne notamment le contrôle des matières connexes et l'adoption de mesures de comptabilisation, de sécurisation, de protection physique, de contrôle aux frontières et d'activités de police, de contrôle des exportations et du commerce.

C'est dans ce contexte que je me félicite de la prochaine session de formation à l'intention des points de contact pour la région de l'Afrique, qui se tiendra à Addis-Abeba en coopération avec l'Union africaine. Je tiens également à renouveler notre appel en faveur d'une coopération renforcée avec l'Union africaine pour assurer la mise en œuvre de la Politique africaine commune de défense et de sécurité ainsi que d'autres cadres régionaux, tels que la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Je voudrais par ailleurs encourager le Comité à renforcer son cadre d'assistance aux États Membres, à leur demande, afin de combler les lacunes en matière de mise en œuvre, en particulier au plan des mesures de contrôle interne et au niveau de l'adoption et de l'application de lois adéquates et efficaces permettant de s'attaquer réellement aux risques de prolifération causée par des acteurs non étatiques, notamment des terroristes.

Il est important que le Comité travaille en étroite collaboration avec le Groupe d'experts afin de relever les défis liés au cadre d'assistance, notamment dans les domaines de l'appariement, de la disponibilité et des conditions d'assistance pour tous les États, ainsi que du nombre limité de réponses aux demandes d'assistance. Nous avons noté dans l'exposé du Président du Comité qu'il avait l'intention d'effectuer des visites de pays dans le courant de cette année avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, et que le Groupe d'experts avait rencontré l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme afin de déterminer les domaines de collaboration. Il conviendrait également d'envisager un renforcement de la collaboration entre le Groupe d'experts du Comité 1540 et les membres de l'Équipe d'appui

analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées. Nous espérons que cette question sera examinée par le Comité dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de travail pour 2018.

Je voudrais terminer en affirmant que ma délégation est déterminée à travailler en étroite collaboration avec le Président et les membres du Conseil à cette fin. Je voudrais aussi réaffirmer l'engagement de l'Éthiopie à continuer de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher que des armes de destruction massive ne tombent entre les mains d'acteurs non étatiques, y compris de terroristes. Cette possibilité nous a toujours inquiétés. Nous ne ménagerons aucun effort pour contribuer à la mise en œuvre pleine et entière des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité à cette fin

M^{me} Schougin Nyoni (Suède) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadeur de la Bolivie de son exposé au Conseil de sécurité aujourd'hui. Je remercie également la Bolivie des efforts déployés à la tête du Comité créé par la résolution 1540 (2004). Nous nous félicitons des faits nouveaux importants survenus dans les travaux du Comité 1540 en 2017, notamment la nomination de six nouveaux membres du Groupe d'experts. Nous sommes heureux d'apprendre que trois des nouveaux experts ont déjà entamé leurs travaux et que les trois autres se joindront au Groupe dans les semaines à venir. Je tiens également à remercier le Japon et l'Égypte de leurs contributions durant leur mandat au Conseil en tant que Coordonnateurs des Groupes de travail I et III, respectivement. Nous nous félicitons de la désignation du Pérou et de la Côte d'Ivoire en tant que nouveaux Coordonnateurs de ces deux groupes de travail et attendons avec intérêt de travailler avec eux. Ils peuvent compter sur notre plein appui.

Nous espérons que la nomination du Coordonnateur du Groupe d'experts sera également approuvée prochainement. Je voudrais par ailleurs saisir cette occasion pour souligner l'importance de prendre en compte la parité hommes-femmes à l'heure de désigner les coordonnateurs.

La Suède reste résolument attachée au renforcement des régimes multilatéraux de désarmement et de non-prolifération, dont la résolution 1540 (2004) est un complément essentiel. La menace de prolifération des armes de destruction massive vers des acteurs non étatiques et par leur biais ne cesse d'évoluer, et le cadre mondial de non-prolifération est soumis à des pressions

immenses. À maintes reprises au cours des dernières années, nous avons été témoins de l'utilisation d'armes chimiques par des acteurs tant étatiques que non étatiques. Dans le droit fil de ce qu'a dit l'Ambassadrice du Royaume-Uni, cela ne doit pas devenir la nouvelle norme. Il est impératif que les coupables répondent de leurs actes, et nous devons montrer au monde que l'emploi de ces armes reste inacceptable. Il nous faut reconnaître la nature changeante de la menace, réagir, nous adapter et intensifier nos efforts.

Je voudrais redire une fois encore notre regret que le Conseil n'ait pu mettre en place un nouveau mécanisme d'attribution en ce qui concerne l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Nous continuerons d'appuyer les efforts en ce sens. La reddition de comptes pour l'emploi d'armes chimiques en Syrie est cruciale et doit être assurée.

Nous nous félicitons que le programme de travail ait pu être adopté ce matin. Son adoption était essentielle pour que le Comité puisse rester efficace, et la Suède, qui en assure la vice-présidence, remercie tous les membres du Conseil de leur souplesse et de leur esprit de compromis. Je voudrais également mentionner l'importance de la réunion conjointe qui a eu lieu l'année dernière entre le Comité 1540 et le Comité contre le terrorisme. Ces réunions se sont avérées utiles, et nous encourageons la poursuite des échanges et le renforcement de la coopération avec les autres Comités compétents du Conseil de sécurité, y compris le Comité contre le terrorisme.

Nous nous devons de continuer de souligner les risques associés aux transferts immatériels de technologies par lesquels un savoir-faire sensible peut être transféré par le biais de la recherche, de l'industrie ou des médias sociaux. C'est une question que nous avons soulevée à maintes reprises lors de l'examen approfondi en 2016. En tant que Vice-Président du Comité 1540, nous étudions actuellement les moyens de poursuivre ces efforts. Nous restons déterminés à contribuer à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004), notamment par le biais du programme de coopération en matière de sécurité nucléaire de l'Autorité suédoise de sûreté radiologique, et de notre participation au programme du Partenariat mondial du Groupe des Sept, dont nous co-présidons actuellement le sous-groupe de travail sur la biosécurité.

Comme nous l'avons vu ces derniers jours, la menace que les armes de destruction massive font peser sur la paix et la sécurité internationales est manifeste et bien réelle. Ce n'est qu'en œuvrant de concert et en

appuyant pleinement les institutions multilatérales que nous avons mises en place que nous pourrions faire face à ces menaces et les surmonter.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : D'emblée, je voudrais remercier sincèrement l'Ambassadeur Llorentty Solíz, Représentant permanent de la Bolivie, de son exposé très utile et du travail remarquable qu'il accomplit en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1540 (2004). Je salue en particulier les efforts menés en vue d'empêcher les acteurs non étatiques de mettre au point, d'acquérir, de produire, de détenir, de transférer ou d'utiliser des armes de destruction massive et leurs vecteurs. Nous espérons que la séance d'aujourd'hui permettra de convaincre les États Membres de redoubler d'efforts afin d'appliquer la résolution 1540 (2004) de manière optimale dans le but d'assurer l'application intégrale de ses dispositions et l'universalité de ses directives très importantes. Elles offrent aux États Membres une feuille de route pour élaborer des stratégies et des lois nationales en vue de prévenir la prolifération de ces armes vers les acteurs non étatiques et de promouvoir un avenir exempt d'armes de destruction massive. Nous appelons les 13 États qui ne l'ont pas encore fait à soumettre leurs premiers rapports dans les meilleurs délais. Je voudrais également souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Groupe d'experts du Comité. Nous leur souhaitons plein succès dans leurs travaux.

L'accord conclu par les membres du Conseil sur le programme de travail du Comité pour 2018, après plus de deux mois de consultations, atteste clairement du rôle important que jouent les membres du Comité. Il met en évidence les domaines qui méritent plus d'attention à la lumière des nouveaux risques de prolifération, ainsi que les plans nationaux et les visites régionales du Comité et de son Groupe d'experts. Il prend également en considération les circonstances particulières de certains États s'agissant de la mise en œuvre de mesures de lutte contre la prolifération et renforce le rôle de la société civile dans la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.

Notre objectif à nous tous est d'améliorer l'action du Comité 1540 et de ses quatre groupes de travail et d'opérationnaliser ses mécanismes aux niveaux national, régional et international, qui sont devenus un élément essentiel des efforts internationaux en faveur de la non-prolifération, compte tenu de son importance pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'État du Koweït est vivement préoccupé par les

défis auxquels le régime de non-prolifération des armes de destruction massive est actuellement confronté. Le Conseil s'est déjà réuni plus de quatre fois ce mois-ci pour discuter de l'emploi d'armes de destruction massive dans plus d'un pays. Toute la communauté internationale est au courant de récentes tragédies en Syrie, dont la dernière concerne l'incertitude persistante quant à l'utilisation de ces armes meurtrières à Douma samedi dernier.

Pour terminer, je tiens à rappeler que l'État du Koweït s'associe à la position de la Ligue des États arabes, qui appelle à un monde exempt d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, en commençant par le Moyen-Orient. C'est pour cette raison que nous voulons améliorer le travail et la performance du Comité. L'État du Koweït a récemment nommé un point de contact pour le Comité, conformément au paragraphe 6 de la résolution 2325 (2016). Nous présenterons bientôt notre deuxième rapport à titre volontaire, en coopération avec le Groupe d'experts du Comité et les départements compétents du Secrétariat, à savoir le Bureau des affaires de désarmement et le Département des affaires politiques.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Pérou.

Nous voudrions tout d'abord remercier l'Ambassadeur Sacha Llorenty Solíz de son rapport sur les travaux du Comité créé par la résolution 1540 (2004). Nous saluons son travail et celui de son équipe et nous exprimons notre ferme appui à la promotion de la pleine mise en œuvre par tous les États de la résolution 1540 (2004), et notamment de la résolution 2325 (2016), tout particulièrement en ma qualité de nouveau coordinateur du groupe de travail sur le suivi et la mise en œuvre au niveau national.

Le Pérou est un pays engagé en faveur des efforts visant à parvenir au désarmement général et complet et à la non-prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques et de leurs vecteurs, qui constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous réitérons nos vives préoccupations face à la menace terroriste et au risque que des acteurs non étatiques acquièrent, mettent au point, utilisent ou trafiquent ces armes ou leurs vecteurs. Le Pérou estime qu'il est essentiel que la communauté internationale demeure unie pour qu'elle puisse relever efficacement les défis

auxquels sont confrontés les régimes de non-prolifération, qui, à notre avis, représentent les menaces les plus graves à la paix et à la sécurité internationales dans le monde d'aujourd'hui. Il est urgent de poursuivre les efforts visant à relever le défi posé par le programme nucléaire et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée.

Nous estimons par ailleurs qu'il importe au plus haut point de préserver le Plan d'action global commun relatif au programme nucléaire iranien et de surveiller rigoureusement sa mise en œuvre. Nous voudrions en outre souligner l'importance pour le Conseil de parvenir à un compromis en ce qui concerne l'utilisation inacceptable des armes chimiques en Syrie, en vue de mener une enquête approfondie sur les faits et de garantir le respect du principe de responsabilité par l'entremise d'un mécanisme permettant d'établir les responsabilités.

Nous sommes également préoccupés par le risque que l'utilisation à mauvais escient de nouvelles innovations scientifiques favorise des activités de prolifération illicite, notamment par le transfert illégal de technologies et les transactions financières illicites. À cet égard, nous voudrions souligner l'importance pour tous les États de mettre en œuvre des mesures leur permettant de s'acquitter de toutes leurs obligations, notamment celles qui ont trait aux contrôles internes et à l'exportation. Tous les États doivent se doter de contrôles nationaux efficaces, conformément à la résolution 2325 (2016).

Pour terminer, nous sommes conscients de l'importance des travaux du Comité 1540, notamment pour faire face au risque que des acteurs non étatiques, notamment des terroristes, acquièrent des armes chimiques, biologiques, radiologiques ou des matières fissiles.

Enfin, nous voudrions féliciter la présidence du Comité pour ses efforts couronnés de succès qui ont abouti à l'adoption du programme de travail, qui permettra de promouvoir la pleine application de la résolution 2325 (2016) et servira de base au prochain examen global du Comité.

Je prends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

J'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 40.